

Le Notaire, dans son âme réjouie, et plein de reconnaissance, vint offrir à sa Bienfaitrice, avec solennité, un beau flambeau de cire, et deux yeux *en argent*, que l'on voit encore aujourd'hui, dans l'église de notre couvent, suspendus en *ex-voto* à l'autel de sainte Anne ! ”

L'histoire rapporte mille traits semblables de la gracieuse, de l'abondante, de l'inépuisable bonté de l'Aïeule de Jésus, de l'incomparable Mère de Marie ! Or, si sainte Anne, en vertu du crédit exceptionnel dont elle jouit, là-Haut, devant le trône de Dieu, ressuscite les morts, rend la vue aux aveugles, fait toutes sortes de miracles et montre si visiblement son affectueuse bonté pour les petits enfants, pourquoi n'aurait-elle point pu tenir suspendues au-dessus d'un abîme et sans qu'il tombât un seul cheveu de leur tête, et cela durant une longue, terrible, interminable nuit, *quatorze* personnes qui lui étaient chères et d'une paroisse qui lui est particulièrement dévouée ? Eh bien ! c'est ce que notre grande Thaumaturge a fait, et c'est ce que le présent Récit va nous dire.